



A tous les habitants de Haute-Rivoire

SEPTEMBRE 2019

INFORMATION MUNICIPALE - N° 35 / 2019

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

A vos agendas :

- Vendredi 11 Octobre, **APRÈS-MIDI LECTURES ET AIGUILLES**, fabrication de petits pompons, goûter offert (14H30-17H30)
- Vendredi 25 Octobre, **LE GOUT DES AUTRES**, spectacle interactif sur l'alimentation des personnes âgées, à la Maison de Retraite la Chêneraie, à 15H, gratuit et ouvert à tous.
- Mercredis 23 et 30 Octobre, **ATELIERS CRÉATIFS**, pour les enfants à partir de 5 ans, gratuit, goûter offert (15H-18H), les inscriptions sont ouvertes
- Tous le mois d'Octobre, **BROC'LIVRES**, venez acheter pour 1 ou 2 euros des livres enlevés des rayons l'an passé, romans, documentaires, mensuels pour adultes et enfants
- Initiation à la **Langue des Signes Française**, le samedi matin de 9h45 à 10h45, à partir du Samedi 9 Novembre 2019 jusqu'au 18 avril 2020. L'intervenante est **Mme Michelle GAVET**.

Pour plus de renseignements sur toutes ces activités, vous pouvez joindre la bibliothèque par téléphone, au 04 74 26 31 61 ou par mail, bibliohauterivoire@gmail.com

Nouveau aussi à la bibliothèque, nous vous proposons de venir emprunter des **DVD** parmi un stock de 300 titres qui sera renouvelé régulièrement. Vous pouvez emprunter 3 DVD par carte de lecteur sans déboursier un centime. Il est aussi possible de visionner un film sur place sur PC avec un casque.

Nous vous rappelons que **l'inscription à la bibliothèque municipale est gratuite** et ouverte à tous. Pour encore mieux vous accueillir, fauteuils, poufs, coussins viennent compléter notre mobilier, avec un nouvel espace de présentation des nouveautés.

Venez découvrir ou redécouvrir votre bibliothèque, nous vous attendons les lundis de 14H à 18H30 - les mercredis et jeudis de 15H à 18H et le samedi de 9H à 12H.

Belle rentrée à tous,

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

Pour les familles qui désirent inscrire leurs enfants à la **garderie périscolaire** pour l'année scolaire **2019/2020**, il n'est pas trop tard, il faut vous rendre en mairie où vous trouverez une **fiche d'inscription** à remplir (vous pouvez la trouver aussi sur le site de la commune www.haute-rivoire.com). Il faudra également fournir une **attestation de responsabilité civile** pour chaque enfant, une copie du carnet de vaccination ainsi qu'une copie du protocole d'accueil individualisé si besoin.

Rappel du fonctionnement de la garderie : elle est ouverte aux enfants des deux écoles de **7H30 à 9H tous les matins** et de **16H30 à 18H30 tous les soirs** (sauf le mercredi).

Lors de l'inscription il sera demandé aux parents de déterminer les jours et heures de présence des enfants

Tarif unique : 1,30 € par demi-heure, et toute demi-heure entamée est due.

La facturation est mensuelle en fonction des heures de présence des enfants et est à régler en mairie.

Le nouveau règlement sera affiché à la garderie et remis aux parents au moment de l'inscription

SPECTACLE SEPTEMBRE

Pour des raisons indépendantes de notre volonté « L'AUTRE CABARET » qui devait implanter son chapiteau sur la commune de Haute-Rivoire, à côté de la salle Pierre Delage, n'a pas pu tenir ses engagements.

DATES A RETENIR

Mercredi 6 Novembre : Le repas du CCAS aura lieu à la Salle Pierre Delage, toutes les personnes concernées recevront une invitation et devront rendre réponse au plus vite.

Lundi 11 Novembre : La Municipalité vous convie à la cérémonie du 11 Novembre qui aura lieu cette année à 11 H15 Place du Monument. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi devant la Salle de la Thoranche.

Samedi 30 Novembre : Venez rencontrer vos Sapeurs-Pompiers à 17H à la Salle Pierre Delage. Un vin d'honneur offert par la municipalité sera servi à la population.

ORDURES MÉNAGÈRES

Si vous venez d'emménager sur la commune de Haute-Rivoire, si vous envisagez de quitter la commune, si vous avez un enfant qui a quitté votre domicile ou qui revient à votre domicile, vous devez absolument fournir un justificatif de ce changement à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais pour régulariser votre redevance d'ordures ménagères. Renseignements au 07.60.45.32.18.

DISTRIBUTION SACS POUBELLES

La distribution des sacs poubelles aura lieu Salle du Lyonnais, Place du Monument, aux dates suivantes :

- Jeudi après-midi 19 Décembre de 14H à 17H
- Samedi matin 21 Décembre de 9H à 12H
- Samedi matin 4 Janvier 2020 de 9H à 12H

ATTENTION ! Aucun sac poubelle ne sera distribué à la mairie en dehors de ces dates, il n'y a plus de stockage. Vous pouvez demander à vos voisins, amis, membres de votre famille de les récupérer pour vous si vous êtes absents.

BROCANTE DU DIMANCHE 13 OCTOBRE

En raison de la brocante qui aura lieu au cœur du village, la circulation sera interdite et le stationnement sera interdit dans la Rue des Chèvres, devant l'église ainsi que Place du Foirail et Place du Monument

RAPPEL AUX ASSOCIATIONS

N'oubliez pas de faire passer vos articles et photos pour l'Echo de la Thoranche avant le **Vendredi 18 Octobre** par mail de préférence à pbgerin@yahoo.fr ou en déposant vos documents en mairie.

Cette même adresse mail peut vous servir si vous voulez diffuser des infos sur le panneau lumineux et n'oubliez pas aussi de signaler vos modifications à faire sur le site internet de la commune.

Attention aucune info sur des manifestations associatives ne sera mise sans une demande écrite par mail ou déposée en mairie.

ENFIN LA BOITE A LIVRES !

Elle est installée au Parc aux Biches juste en arrivant à gauche vers le parking.

Vous pouvez prendre un livre et le lire pendant que vos enfants jouent et si vous ne l'avez pas fini emportez-le.

N'oubliez pas de le rapporter pour que d'autres en profitent.

Vous pouvez aussi déposer des livres au lieu de les jeter une fois lus.

Il y a quelques livres pour enfants, profitez d'un moment de calme pour raconter une histoire à votre enfant.

Si ça lui a plu, emportez-le, il le rapportera plus tard.

RAPPEL

L'accès au Parc aux biches est **strictement interdit aux 2 roues et aux voitures**, de même que le stationnement devant le portail. Un parking est prévu à cet effet.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Certains d'entre vous ont déjà eu l'occasion de rencontrer **Émilie COMMARMOND**, notre nouvelle secrétaire générale arrivée au printemps suite au départ en retraite de Bernadette Martin. Émilie est native de St Symphorien sur Coise, elle travaillait à la mairie de Charnay les Macon, ville de 7000 habitants, et vient nous apporter toutes ses compétences en se rapprochant de sa famille.

Nous lui souhaitons **la bienvenue** et nous comptons sur chacun d'entre vous pour lui faciliter son intégration dans notre village.

ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS

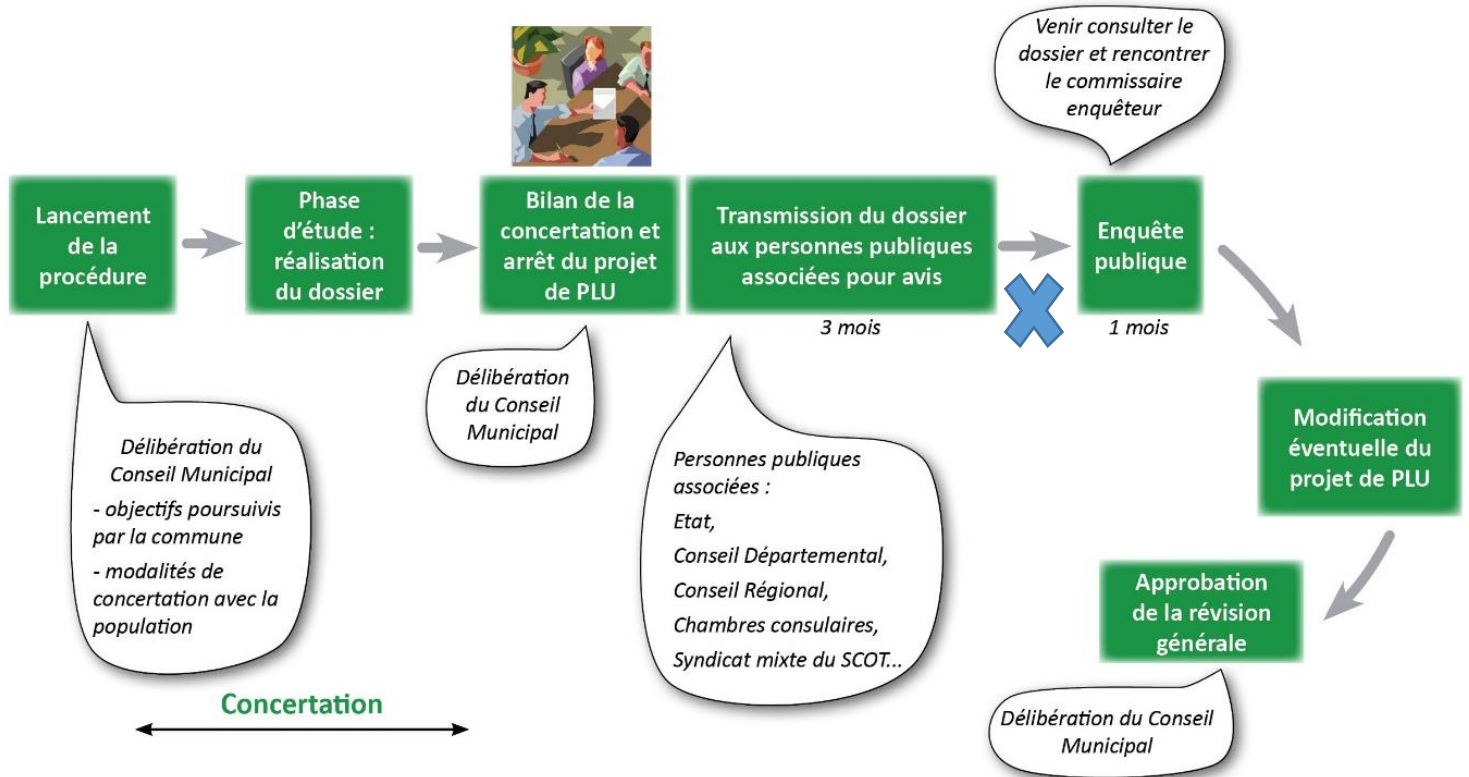
C'est la rentrée mais pas seulement pour les scolaires ! C'est aussi l'heure de reprendre les activités pour les petits et les grands. Football, gym, danse, théâtre, badminton, tennis et bien d'autres loisirs vous sont proposés à Haute-Rivoire. N'hésitez pas à vous renseigner à la mairie.

PLU

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et des documents associés

Pour rappel, la commune a lancé la révision de son PLU actuel le 14 octobre 2015 et poursuit les différentes étapes permettant d'aboutir à l'approbation de ce document d'urbanisme.

PROCÉDURE DE RÉVISION GÉNÉRALE DU PLU



La croix bleue vous indique l'étape où nous en sommes.

Suite à l'arrêt du projet de PLU voté lors du Conseil Municipal du 18 juillet dernier, le dossier a été transmis aux personnes publiques associées pour avis.

Ainsi, la prochaine étape sera le déroulement d'une enquête publique, qui aura lieu au mois de novembre (les dates ne sont pas encore connues à ce jour).

Par ailleurs, dans le cadre de la révision de son PLU, la commune a souhaité actualiser son étude de zonage d'assainissement des eaux usées et réaliser un zonage d'assainissement des eaux pluviales afin d'avoir un document concordant à son PLU et opposable aux tiers. Ces deux projets de zonage ont été arrêtés lors du Conseil Municipal du 10 septembre dernier et doivent être soumis à enquête publique.

Enfin, la commune de Haute-Rivoire désire abroger le plan d'alignement valant servitude d'utilité publique sur deux voies communales.

Ainsi, pour éviter le déroulement de 4 enquêtes publiques successives, une seule et même enquête publique sera conduite pour :

- **la révision du Plan Local d'Urbanisme**
- **la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées**
- **l'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales**
- **l'abrogation de la servitude d'alignement au profit de la commune.**

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les dossiers relatifs à ces 4 thématiques seront consultables par le public et le commissaire enquêteur sera présent en mairie lors de plusieurs permanences.

Nous vous invitons donc à vous rendre en mairie pour prendre connaissance de ces documents et émettre vos éventuelles observations.

Les dates de l'enquête publique seront affichées en mairie et communiquées dans la presse, sur le panneau lumineux situé au cœur du village ainsi que sur le site internet de la commune.

DIVERS TRAVAUX

- Les **toilettes publiques** Rue du Gousson ont été rénovées.
- La **salle bleue** a repris un air de jeunesse avec des peintures refaites et des stores occultant.
- Le **chemin des Teinturiers** a été déplacé pour permettre à Prismaflex d'avoir le parking attenant à l'entreprise et d'installer une nouvelle zone de stockage. Le panneau d'entrée de village a été déplacé et le prolongement du trottoir permet de maintenir une liaison piétonne sécurisée. Ce chantier est réalisé et financé par la Communauté de Communes Des Monts du Lyonnais.

SERVICE DE TRANSPORT SOLIDAIRE

Mise en place d'un dispositif de Transport Solidaire à la Demande par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais (CCMDL), **à partir du 1^{er} septembre 2019**.

Sous réserve de remplir certaines conditions (habiter sur le territoire, pas de véhicule, ressources très modestes, être âgé de 65 ans au moins ou adulte handicapé ou invalide ou allocataire du RSA Socle, ou en insertion professionnelle...), vous pouvez bénéficier d'un **transport à 2€** qui vous permettra de vous déplacer sur le territoire de la CCMDL et dans les communes limitrophes pour faire vos courses, aller chez le médecin, au club, voir votre famille, ...

Pour savoir si vous remplissez les conditions d'éligibilité au Transport Solidaire des Monts du Lyonnais n'hésitez pas à vous adresser, **dès maintenant**, en priorité au Secrétariat de votre mairie ou au Service Mobilité de la Communauté de communes des Monts du Lyonnais : **04 .74.70.58.00**.

ADMR

Deux soirées gratuites organisées par l'ADMR à destination des parents à l'Espace Juge Pascal (après le porche) à St Laurent de Chamouset

Une rencontre entre parents le **Mardi 1^{er} Octobre à 20H** pour mieux comprendre les émotions, celles qui nous traversent, celles de nos enfants, comment les apprivoiser, s'en faire des alliées, comment aider nos enfants à mieux les vivre ...

Une conférence débat **Mardi 15 Octobre à 20H** : « l'adolescent, cet inconnu sous mon toit » pour donner aux parents des clés de compréhension sur ce qui se joue à l'adolescence, comment accompagner sans se braquer, poser les bases d'une nouvelle relation.

Renseignement et inscription : **06 01 20 76 98**

DÉCLARATION ANNUELLE DE RUCHES

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue**.

Elle participe à :

- La gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- La connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- La mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française,
- Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants :

- Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr
- Téléphone : 01 49 55 82 22

A NOTER : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1^{er} janvier et le 31 Août. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre

